

Les états financiers du

## **RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK**

Régime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant

États financiers semestriels non audités

Semestre clos le 30 juin 2023

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

État de la situation financière

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2023 (non audité)	31 décembre 2022 (audité)
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	176 665 \$	4 872 \$
Placements (note 5)	2 252 836	—
Dividendes à recevoir	8 682	—
Remise au titre des frais de gestion à recevoir (note 8)	1 895	—
<b>Actif total</b>	<b>2 440 078 \$</b>	<b>4 872 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Somme à verser à un membre du même groupe (note 8)	2 414	—
<b>Passif total</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 7)</b>	<b>2 437 664 \$</b>	<b>4 872 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts</b>		
Étudiant Embark 2026	679 669 \$	696 \$
Étudiant Embark 2029	456 609	696
Étudiant Embark 2032	148 971	696
Étudiant Embark 2035	253 941	696
Étudiant Embark 2038	60 681	696
Étudiant Embark 2041	158 052	696
Fin des études de l'étudiant Embark	679 741	696
	<b>2 437 664 \$</b>	<b>4 872 \$</b>
<b>Parts en circulation par catégorie de parts (note 7)</b>		
Étudiant Embark 2026	63 946	—
Étudiant Embark 2029	42 804	—
Étudiant Embark 2032	13 964	—
Étudiant Embark 2035	23 844	—
Étudiant Embark 2038	5 663	—
Étudiant Embark 2041	14 682	—
Fin des études de l'étudiant Embark	64 657	—
	<b>229 560</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par part</b>		
Étudiant Embark 2026	10,63	—
Étudiant Embark 2029	10,67	—
Étudiant Embark 2032	10,67	—
Étudiant Embark 2035	10,65	—
Étudiant Embark 2038	10,72	—
Étudiant Embark 2041	10,77	—
Fin des études de l'étudiant Embark	10,51	—
	<b>74,62</b>	<b>—</b>

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

« David Forster »

« Andrea Bolger »

David Forster, administrateur

Andrea Bolger, administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

État du résultat global

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<b>30 juin 2023</b> <b>(non audité)</b>
<b>Revenus</b>	
Revenus d'intérêts	10 664 \$
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements	67
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	4 382
<b>Total des revenus (pertes) (montant net)</b>	<b>15 113 \$</b>
<b>Charges</b>	
Frais bancaires	1 145
Frais de gestion (note 8)	2 457
Coûts de transaction	1 260
<b>Total des charges</b>	<b>4 862 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>10 251 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts</b>	
Étudiant Embark 2026	(485) \$
Étudiant Embark 2029	2 601
Étudiant Embark 2032	1 199
Étudiant Embark 2035	2 615
Étudiant Embark2038	1 203
Étudiant Embark 2041	2 469
Fin des études de l'étudiant Embark	649
	<b>10 251 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts en circulation</b>	
Étudiant Embark 2026	17 613
Étudiant Embark 2029	15 076
Étudiant Embark 2032	5 747
Étudiant Embark 2035	11 586
Étudiant Embark2038	2 302
Étudiant Embark 2041	4 607
Fin des études de l'étudiant Embark	14 571
	<b>71 502</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par part</b>	
Étudiant Embark 2026	(0,03)
Étudiant Embark 2029	0,17
Étudiant Embark 2032	0,21
Étudiant Embark 2035	0,23
Étudiant Embark2038	0,52
Étudiant Embark 2041	0,54
Fin des études de l'étudiant Embark	0,04
	<b>1,68</b>

\* Il n'y a pas d'états financiers comparatifs étant donné que le Régime a été créé le 9 décembre 2022, mais a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2023. Voir la note 1 pour obtenir des renseignements détaillés.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	Total	Étudiant Embark 2026	Étudiant Embark 2029	Étudiant Embark 2032	Étudiant Embark 2035	Étudiant Embark 2038	Étudiant Embark 2041	Fin des études de l'étudiant Embark
	30 juin 2023	30 juin 2023	30 juin 2023	30 juin 2023	30 juin 2023	30 juin 2023	30 juin 2023	30 juin 2023
	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période</b>	<b>4 872</b>	<b>696</b>						
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires provenant des activités d'exploitation</b>	<b>10 251</b>	<b>(485)</b>	<b>2 601</b>	<b>1 199</b>	<b>2 615</b>	<b>1 203</b>	<b>2 469</b>	<b>649</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>								
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	2 507 557	713 758	460 680	153 092	257 135	64 303	161 029	697 560
Rachat de parts rachetables	(75 021)	(31 801)	(5 251)	(5 208)	(5 107)	(5 146)	(5 269)	(17 239)
<b>Augmentation nette des opérations sur parts rachetables</b>	<b>2 432 536</b>	<b>681 957</b>	<b>455 429</b>	<b>147 884</b>	<b>252 028</b>	<b>59 157</b>	<b>155 760</b>	<b>680 321</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>								
Provenant du revenu net de	(9 995)	(2 499)	(2 117)	(808)	(1 398)	(375)	(873)	(1 925)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(9 995)</b>	<b>(2 499)</b>	<b>(2 117)</b>	<b>(808)</b>	<b>(1 398)</b>	<b>(375)</b>	<b>(873)</b>	<b>(1 925)</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au cours de la période</b>	<b>2 432 792</b>	<b>678 973</b>	<b>455 913</b>	<b>148 275</b>	<b>253 245</b>	<b>59 985</b>	<b>157 356</b>	<b>679 045</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période</b>	<b>2 437 664</b>	<b>679 669</b>	<b>456 609</b>	<b>148 971</b>	<b>253 941</b>	<b>60 681</b>	<b>158 052</b>	<b>679 741</b>

\* Il n'y a pas d'états financiers comparatifs étant donné que le Régime a été créé le 9 décembre 2022, mais a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2023. Voir la note 1 pour obtenir des renseignements détaillés.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Tableau des flux de trésorerie

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

<b>Flux de trésorerie</b>	<b>30 juin 2023</b>
	<b>(non audité)</b>
<b>Activités d'exploitation</b>	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	10 251
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Coûts de transaction	1 260
(Gain) perte réalisé sur la vente de placements	(67)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(4 382)
Achat de placements	(2 330 394)
Produits des ventes de placements	80 747
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(8 682)
(Augmentation) diminution de la remise au titre des frais de gestion à recevoir	(1 895)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	2 414
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(2 250 748) \$</b>
<b>Activités de financement</b>	
Produit tiré de la vente de parts rachetables	2 507 557
Sommes versées pour les parts rachetables rachetées	(75 021)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(9 995)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>2 422 541 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période</b>	<b>171 793</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>4 872</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>176 665 \$</b>

### Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts\* 1 982

\*Compris dans les activités d'exploitation

\*\* Il n'y a pas d'états financiers comparatifs étant donné que le Régime a été créé le 9 décembre 2022, mais a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2023. Voir la note 1 pour obtenir des renseignements détaillés.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 1 Renseignements généraux

Le Régime étudiant Embark (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). L'état de la situation financière d'ouverture a été dressé le 9 décembre 2022. Le Régime a été enregistré auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») le 6 février 2023.

Embark étudiant corp. (le « Gestionnaire »), filiale en propriété exclusive de la Fondation, assure la distribution et l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Le Régime a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le Régime atteint ses objectifs de placement pour les souscripteurs en investissant les cotisations, les subventions gouvernementales et les bénéfices selon une approche d'investissement à long terme à profil évolutif qui cherche à faire correspondre l'âge des bénéficiaires et la date prévue du début de leurs études postsecondaires avec les catégories d'actifs et la composition des placements appropriées.

Chaque catégorie de parts représente un groupe d'âge à profil évolutif (dit GlidePath). Lorsqu'un compte est ouvert, chaque bénéficiaire se voit émettre des parts d'une catégorie de parts en fonction de sa date de naissance. À mesure que le bénéficiaire vieillit, la répartition de l'actif cible pour chaque catégorie de parts sera modifiée au fil du temps, l'accent étant mis sur les investissements en actions au cours des premières années, puis sur une répartition plus prudente des placements au fil du temps axée sur les titres à revenu fixe. Lorsqu'une catégorie particulière de parts atteint la date d'échéance, elle est regroupée avec la catégorie Fin des études de l'étudiant Embark, dont la répartition de l'actif vise la préservation du capital. La composition réelle de l'actif de chaque catégorie de parts peut également varier en fonction de l'évolution de la valeur de marché des titres sous-jacents et sera rééquilibrée périodiquement afin de maintenir la composition cible de l'actif.

Au 30 juin 2023, le régime se composait de 7 catégories de parts auxquelles chaque bénéficiaire est assigné en fonction de sa date de naissance : Étudiant Embark 2026, Étudiant Embark 2029, Étudiant Embark 2032, Étudiant Embark 2035, Étudiant Embark 2038, Étudiant Embark 2041 et Fin des études de l'étudiant Embark. Tous les trois ans, le Régime entend créer une nouvelle catégorie de parts pour les bénéficiaires les plus jeunes dès que la catégorie de parts attribuée aux bénéficiaires les plus vieux est regroupée avec la catégorie Fin des études de l'étudiant Embark.

Le gestionnaire des placements du Régime, la Banque de Montréal (« BMO »), investit principalement dans une gamme diversifiée de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui offrent une exposition aux titres à revenu fixe, au marché monétaire, aux équivalents de trésorerie et aux titres de capitaux propres. Le Régime cherchera à atteindre ses objectifs, le cas échéant, en investissant dans des fonds négociés en bourse (ou FNB) qui investissent dans de tels titres.

Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Le fiduciaire du Régime est La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse. Le dépositaire du Régime est Fiducie RBC Services aux Investisseurs.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 22 août 2023.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 2 Règles comptables

Les présents états financiers semestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

## 3 Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

### Instruments financiers

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats et les ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir et les dettes d'exploitation, ainsi que le capital à payer aux souscripteurs sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

### Évaluation de la juste valeur

Pour les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Régime détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

### Constatation des revenus, coûts de transaction et charges

Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les coûts de transactions représentent les commissions de courtage.

### Dépréciation d'actifs financiers

La norme Instruments financiers (IFRS 9) exige que l'entité comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour déterminer si de telles pertes existent, le Régime tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. À la date des états financiers, les intérêts, dividendes, autres et subventions gouvernementales à recevoir devaient être versés à court terme. Le Régime pense que la probabilité de défaillance est presque nulle, car le risque de défaillance à l'égard de ces instruments est faible et la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Compte tenu de la faible exposition du Régime au risque de crédit, aucune correction de valeur n'a été comptabilisée, car une telle dépréciation aurait une incidence négligeable sur les états financiers. La notation de crédit et le cours de chaque titre tiennent compte de ces risques, bien que la correction de valeur pour pertes de crédit attendues ne soit pas séparée et identifiable. De ce fait, le Régime ne comptabilise pas de correction de valeur supplémentaire pour les titres à revenu fixe qu'il détient.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **Devises**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

## **Trésorerie**

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

## **Entrées/(sorties) de fonds par transfert**

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'autres régimes gérés par Embark étudiant corp. ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

## **Remise au titre des frais de gestion**

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion en fonction de la taille de l'investissement d'un porteur de parts ou de sa participation à un programme offert par le Gestionnaire. Après la clôture de chaque trimestre, le montant de toute remise au titre des frais de gestion est distribué aux porteurs de parts admissibles par le Régime sous forme de réinvestissement dans des parts additionnelles de la catégorie respective du Régime. La remise au titre des frais de gestion, s'il y a lieu, est incluse en tant que « remise au titre des frais de gestion à recevoir » dans l'état de la situation financière et dans le tableau des flux de trésorerie, et est portée en déduction des « frais de gestion » dans l'état du résultat global de chaque catégorie de parts, respectivement, s'il y a lieu. Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion ou y renoncer sans en aviser les porteurs de parts.

Au 30 juin 2023, une remise au titre des frais de gestion d'un montant de 1 895 \$ a été distribuée.

## **Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires**

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, les cotisations du souscripteur lui sont remboursées et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le niveau de leurs cotisations.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

## **Impôt**

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## **Investissements dans des entités structurées non consolidées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des créances présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.

## **Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées**

Le Régime a établi qu'il n'existe aucune norme IFRS publiée, mais pas encore entrée en vigueur, qui aurait une incidence significative sur ses états financiers.

## **4 Estimations comptables et jugements critiques**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

### **Statut d'entité d'investissement**

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

## Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Tous les placements sont donc évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. Seuls ses investissements dans des actions américaines et internationales par le biais de FNB non couverts sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

### Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie est déposée auprès d'institutions financières. La majorité du risque de crédit auquel le Régime est exposé provient de ses placements dans des FNB détenant des titres de créance sous-jacents. Ces FNB investissent dans le marché canadien des titres à revenu fixe de catégorie investissement et sont composés d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2023. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime au 30 juin 2023. Les notes de crédit des titres de créance sous-jacents des FNB sont obtenues auprès de BMO GAM.

Catégorie de parts	« AAA »	« AA »	« A »	« BB »	Total
Étudiant Embark 2026	32,80 %	21,60 %	21,70 %	23,90 %	100,00 %
Étudiant Embark 2029	29,10 %	26,30 %	21,30 %	23,30 %	100,00 %
Étudiant Embark 2032	25,20 %	23,30 %	23,30 %	28,20 %	100,00 %
Étudiant Embark 2035	24,40 %	22,60 %	23,70 %	29,30 %	100,00 %
Étudiant Embark 2038	22,30 %	20,90 %	24,80 %	32,00 %	100,00 %
Étudiant Embark 2041	20,70 %	19,70 %	25,60 %	34,00 %	100,00 %
Fin des études de l'étudiant Embark	16,00 %	11,90 %	43,30 %	28,80 %	100,00 %

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit ses actifs dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir des liquidités suffisantes.

## Profil d'échéance

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise au Gestionnaire. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance du contrat respectif.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

## Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 30 juin 2023.

Catégorie de parts	Titres à					Total
	revenu fixe canadiens	Marché monétaire	Actions américaines	Actions internationales	Actions canadiennes	
Étudiant Embark 2026	77,10 %	7,70 %	7,00 %	5,20 %	3,00 %	100,00 %
Étudiant Embark 2029	59,70 %	14,50 %	14,00 %	10,00 %	1,80 %	100,00 %
Étudiant Embark 2032	43,30 %	20,30 %	18,20 %	17,10 %	1,10 %	100,00 %
Étudiant Embark 2035	30,40 %	24,70 %	23,50 %	21,40 %	— %	100,00 %
Étudiant Embark 2038	31,80 %	25,00 %	23,60 %	19,60 %	— %	100,00 %
Étudiant Embark 2041	34,00 %	27,10 %	26,50 %	12,40 %	— %	100,00 %
Fin des études de l'étudiant Embark	52,90 %	35,60 %	4,20 %	4,10 %	3,20 %	100,00 %

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

#### a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des investissements d'un régime dans des instruments financiers porteurs d'intérêts, en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par le gestionnaire de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2023.

Catégorie de parts	Moins de un an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 30 ans	Total
Étudiant Embark 2026	3,70 %	29,50 %	50,40 %	16,40 %	100,00 %
Étudiant Embark 2029	2,80 %	31,20 %	45,00 %	21,00 %	100,00 %
Étudiant Embark 2032	2,30 %	27,20 %	52,20 %	18,30 %	100,00 %
Étudiant Embark 2035	— %	27,00 %	54,90 %	18,10 %	100,00 %
Étudiant Embark 2038	— %	24,60 %	58,90 %	16,50 %	100,00 %
Étudiant Embark 2041	— %	22,80 %	61,80 %	15,40 %	100,00 %
Fin des études de l'étudiant Embark	47,10 %	52,90 %	— %	— %	100,00 %

#### b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Régime fluctue en raison des variations des taux de change. La valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle est touchée par les variations de la valeur de la monnaie fonctionnelle par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux autres monnaies, la valeur des investissements étrangers augmente. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des investissements étrangers diminue.

Au 30 juin 2023, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 26 385 \$.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 juin 2023, si les placements dans des FNB d'actions avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 39 469 \$.

## Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste : • à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis; • à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements; • à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de la période.

## 6 Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2023.

<b>30 juin 2023</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Étudiant Embark 2026	647 076	—	—	647 076
Étudiant Embark 2029	437 644	—	—	437 644
Étudiant Embark 2032	142 536	—	—	142 536
Étudiant Embark 2035	242 377	—	—	242 377
Étudiant Embark 2038	58 527	—	—	58 527
Étudiant Embark 2041	149 264	—	—	149 264
Fin des études de l'étudiant Embark	575 412	—	—	575 412
	<b>2 252 836</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 252 836</b>

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2023. Il n'y a eu aucun transfert d'actifs financiers entre les niveaux 1, 2 et 3 pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 (date de début des activités) au 30 juin 2023.

### 7 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 (date de début des activités) au 30 juin 2023, les variations des parts en circulation se présentaient comme suit :

<b>Catégorie de parts</b>	<b>Nombre de parts à l'ouverture de la période</b>	<b>Parts émises</b>	<b>Parts rachetées</b>	<b>Nombre de parts à la clôture de la période</b>
Étudiant Embark 2026	—	67 078	(3 132)	63 946
Étudiant Embark 2029	—	43 319	(515)	42 804
Étudiant Embark 2032	—	14 474	(510)	13 964
Étudiant Embark 2035	—	24 344	(500)	23 844
Étudiant Embark 2038	—	6 613	(500)	5 663
Étudiant Embark 2041	—	15 192	(510)	14 682
Fin des études de l'étudiant Embark	—	66 370	(1 713)	64 657

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2023**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 8 Opérations avec des parties liées

### Frais de gestion

La Fondation est le commanditaire du Régime. Embark étudiant corp., filiale en propriété exclusive de la Fondation, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Embark étudiant corp. a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels. Ces frais peuvent augmenter ou diminuer, mais ne pourront excéder 1,99 % par an, plus les taxes applicables. Les frais de gestion réels facturés du 1<sup>er</sup> mars 2023 (date de début des activités) au 30 juin 2023 se sont chiffrés à 4 352 \$, soit 1,65 %, plus les taxes applicables, déduction faite de la remise au titre des frais de gestion de 1 895 \$ décrite à la note 3. Les frais de gestion à payer de 2 414 \$ à Embark étudiant corp. sont inclus au poste « Somme à verser à un membre du même groupe » de l'état de la situation financière.

## 9 Placements dans des fonds sous-jacents

Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») qui donnent accès au rendement d'indices boursiers, d'indices obligataires ou d'un panier d'actifs et visent à reproduire les effets économiques qui s'appliqueraient si le Régime avait acheté directement l'actif de référence sous-jacent ou le panier d'actifs. Un placement dans un FNB est assujéti à tous les risques liés à un placement dans les titres qu'il détient.

Les placements du Régime dans ces FNB sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres, telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille, le cas échéant, représente l'exposition maximale aux pertes à cette date. Au cours de la période close le 30 juin 2023, le Régime n'a pas fourni de soutien financier aux FNB sous-jacents et n'a pas l'intention d'accorder un soutien financier ou autre.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	Nombre de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Fonds négociés en bourse</b>				
FINB BMO obligations totales	43 516	591 294 \$	589 206 \$	24,18
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	20 081	262 856	261 655	10,74
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	17 987	263 961	261 171	10,71
FINB BMO S&P 500	3 860	239 465	248 777	10,21
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	4 673	233 322	233 323	9,57
FINB BMO MSCI EAFE	11 399	232 836	232 084	9,52
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	8 196	220 449	220 964	9,06
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	3 421	49 178	48 818	2,00
FNB BMO américain de dividendes	989	35 492	35 733	1,47
FNB BMO obligations à très court terme	721	34 986	35 048	1,44
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	1 202	34 350	34 221	1,40
FNB BMO canadien de dividendes	1 596	30 737	30 547	1,25
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	269	10 603	11 088	0,45
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	317	10 105	10 201	0,42
<b>Total des fonds négociés en bourse</b>		<b>2 249 634 \$</b>	<b>2 252 836 \$</b>	<b>92,42</b>
<b>Commissions de courtage intégrées</b>		<b>(1 180)</b>		
<b>Total des placements</b>		<b>2 248 454 \$</b>	<b>2 252 836 \$</b>	<b>92,42</b>
<b>Autres actifs moins les passifs</b>			<b>184 828 \$</b>	<b>7,58</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>			<b>2 437 664 \$</b>	<b>100,00</b>